Dossier d'opportunité de modification du décret de la réserve naturelle nationale du Val d'Allier dans le cadre de la mise à 2x2 voies de la RCEA

30 avril 2015

Comité consultatif de la réserve naturelle nationale du Val d'Allier

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Sommaire

- **Rappel du contexte**
l'opération de mise à 2x2 voies de la RCEA par concession autoroutière dans l'Allier

- **Pourquoi un dossier d'opportunité**
le projet de franchissement du Val d'Allier et la procédure de modification du décret RNN

- **Présentation du dossier d'opportunité**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Contexte : mise à 2x2 voies de la RCEA

- **La RCEA (Route Centre Europe Atlantique) assure la première liaison est ouest au nord du Massif Central → trafic très important, notamment en poids lourds (avec trafic longues distances et international)**

- **Axe aménagé aujourd'hui sur crédits budgétaires, qui reste dans le département de l'Allier largement sous forme de route bidirectionnelle**

- **Problème de sécurité avec gravité des accidents supérieure à la moyenne (trafic PL de 40 % contre une moyenne de 7,5 % sur le réseau routier national)**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

MAN

Contexte : mise à 2x2 voies de la RCEA

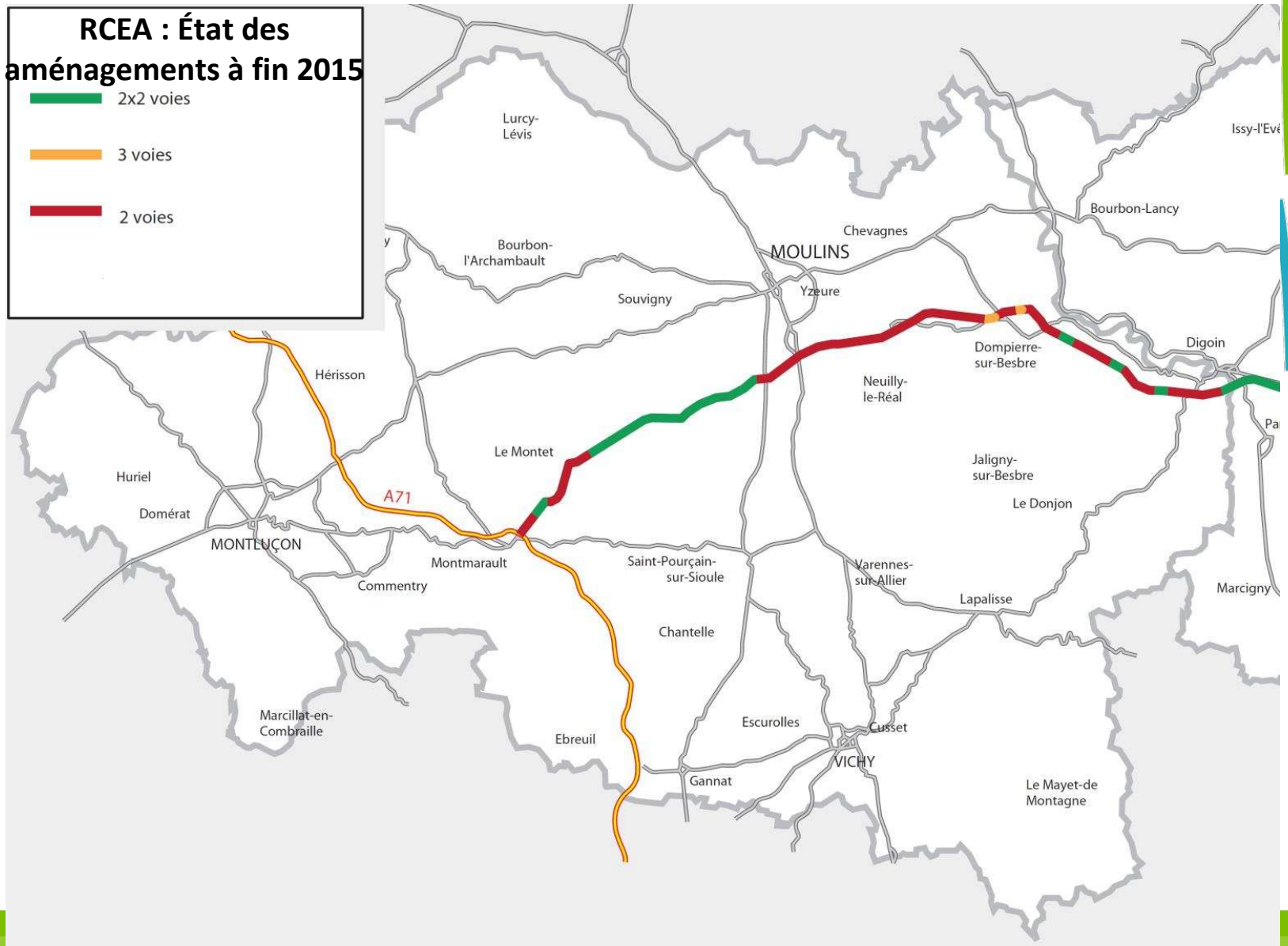

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Contexte : mise à 2x2 voies de la RCEA

- **L'État, maître d'ouvrage, a retenu une solution de mise en concession autoroutière dans le département de l'Allier afin d'accélérer l'aménagement à 2x2 voies de la RCEA (décision du Ministre des Transports du 11 juillet 2013 d'aménager à 2X2 voies par concession entre A71 et l'échangeur de Digoin)**

- **Suite à la concertation (ateliers techniques et comités de pilotage) une solution technique pour le franchissement du val d'Allier a été retenue**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Le franchissement du Val d'Allier par RCEA

- **La RCEA traverse actuellement le val d'Allier sur environ 3,5 km entre la RD 2009 (ex RN 9) à l'ouest et la RN 7 à l'est**
- **Section de route bidirectionnelle à 2 voies**
- **Nombreux enjeux :**
  - **Déplacements : c'est la section de la RCEA qui connaît le trafic le plus important dans l'Allier**
  - **Transparence hydraulique en cas de crue**
  - **Inondabilité de la route à partir d'une crue trentennale**
  - **Mobilité de la rivière Allier et réserve naturelle nationale du Val d'Allier**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Le franchissement du Val d'Allier par RCEA

Le pont sur l'Allier

Le franchissement du Val d'Allier par RCEA

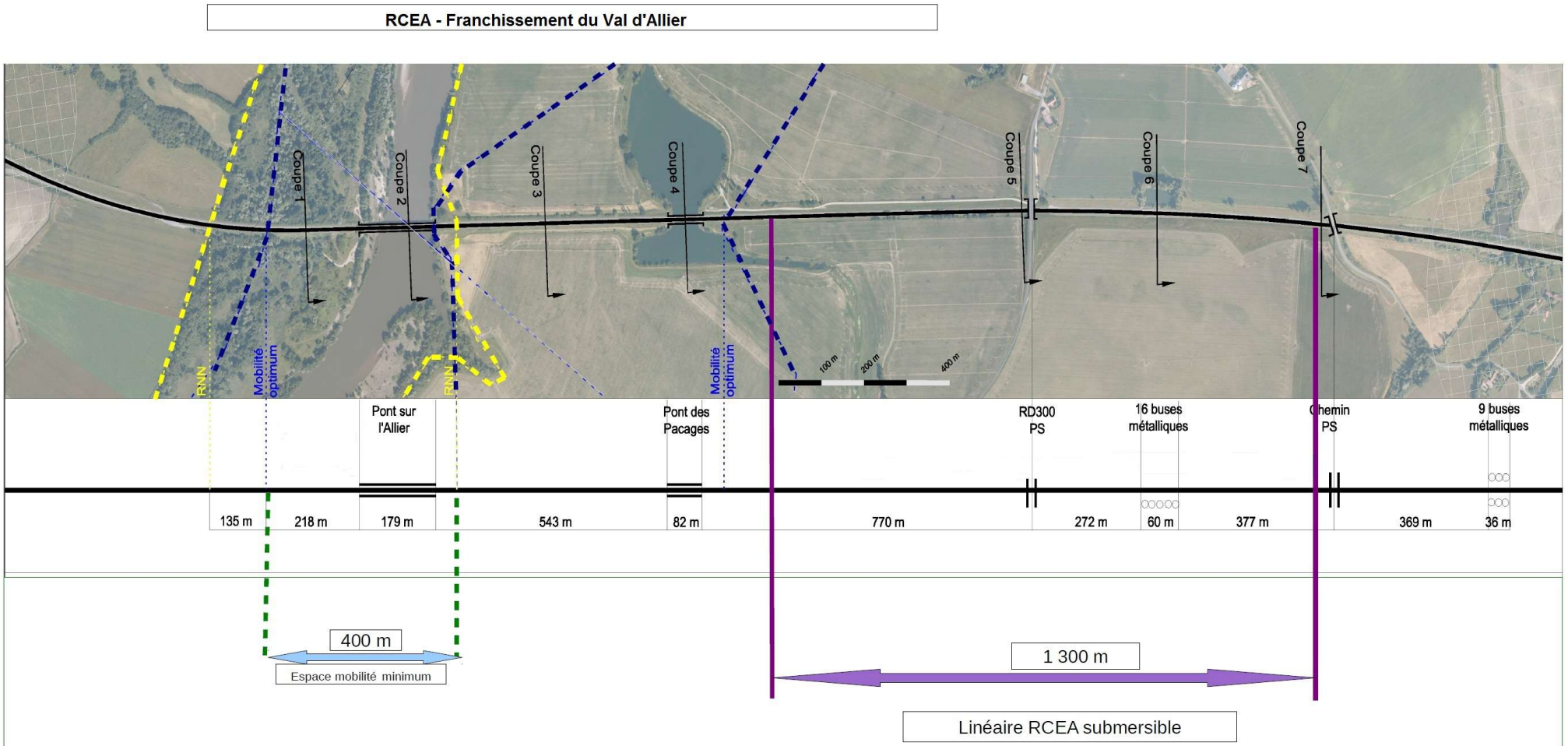

Le projet de franchissement du Val d'Allier

- **Variante retenue : doublement du pont avec allongement de 218m en rive gauche et réhaussement du profil en long en partie centrale du val d'Allier**

- **Principes :**
  - **Réhaussement du tronçon est sur environ 1,3 km pour rendre la RCEA insubmersible**
  - **Franchissement en ouvrage de tout l'espace de mobilité minimale de la rivière**
  - **Déconstruction du remblai rive gauche d'accès au pont et réalisation à la place d'un prolongement de 218 m de long de l'ouvrage existant, jusqu'à la limite de l'espace de mobilité en rive gauche**
  - **Construction d'un ouvrage neuf côté nord de 397 m**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Le projet de franchissement du Val d'Allier

Allongement du pont à l'ouest et doublement sur 400m

RCEA – Aménagement du val d'Allier -

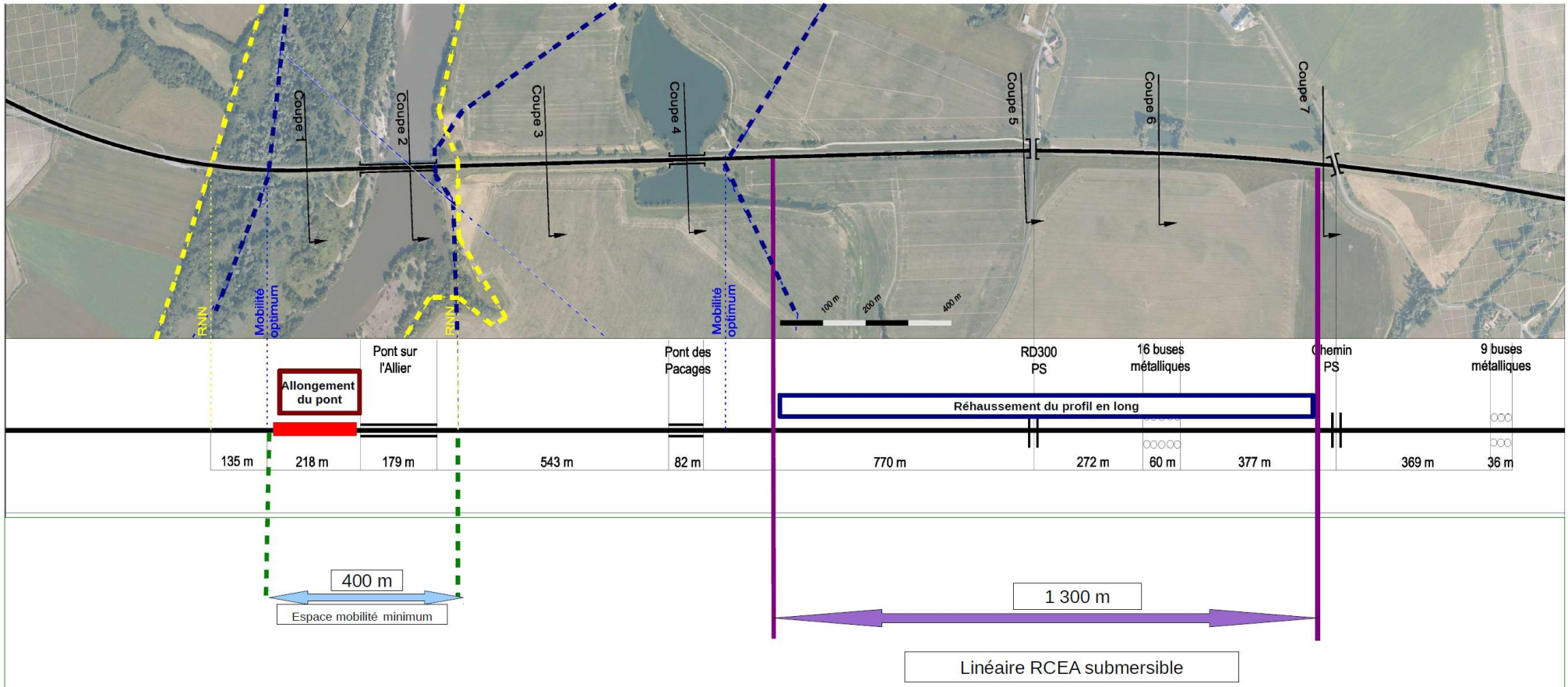

Le projet de franchissement du Val d'Allier

Doublement du pont avec allongement de 218m en rive gauche et réhaussement du profil en long

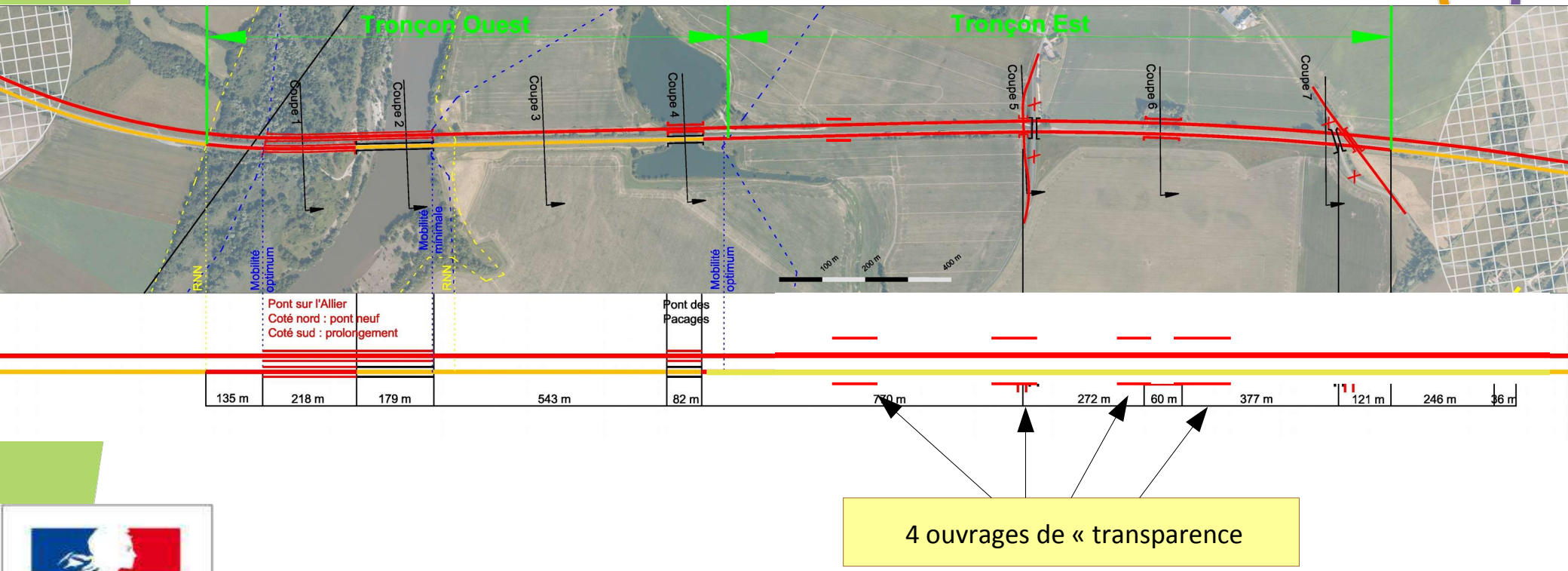

4 ouvrages de « transparence

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Procédure par rapport à la RNN

L'article 12 du décret du 25 mars 1994 de création de la réserve naturelle nationale dispose que :

« Les travaux publics ou privés sont interdits [...] sauf ceux, autorisés par le préfet après avis du comité consultatif, qui sont nécessités par l'entretien de la réserve, des ouvrages publics et des ouvrages contre l'érosion, et par la réalisation et l'entretien d'aménagements pédagogiques ».

Le décret, et plus précisément cet article, devra donc être modifié pour permettre au préfet d'autoriser les travaux de doublement de la RCEA.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Procédure par rapport à la RNN

Réalisation d'un dossier d'opportunité par le maître d'ouvrage État

Démontrer que les travaux d'aménagement de la RCEA au droit de la RNNVA apporteront un net bénéfice écologique à la réserve par rapport au franchissement actuel avec :

- la mise à niveau de l'assainissement de la chaussée existante

- et surtout l'allongement du pont sur l'Allier, améliorant la mobilité de la rivière qui constitue le principal enjeu de la réserve (opportunité pour redonner à la rivière un espace de dynamique fluviale au bénéfice du milieu naturel)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Procédure par rapport à la RNN

Calendrier :

- **Mai 2015 : Finalisation du dossier d'opportunité**
- **Juin 2015 : Passage au CSRPN**
- **Automne 2015 : Saisie du CNPN par la ministre**
- **Début 2016 : Enquête publique, simultanément à l'enquête publique préalable à la DUP du projet d'aménagement à 2x2 voies de la RCEA**
- **2017 : Décret modificatif**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Structuration du dossier

- 1 – Introduction
- 2 – La RNN du Val d'Allier
- 3 – Description du projet d'élargissement de la RCEA
- 4 – Synthèse des inventaires faune, flore et habitats au niveau de la RNNVA
- 5 – Le projet de franchissement – analyse des variantes
- 6 – Les impacts prévisibles du projet de suppression des enrochements sur la dynamique alluviale de l'Allier
- 7 – Identification et évaluation des impacts sur le milieu naturel
- 8 – Bilan des impacts sur la faune, la flore et les habitats
- 9 – Mesures d'évitement, de réduction, de compensation, d'accompagnement et de suivi
- 10 – Synthèse des impacts positifs et négatifs du projet au sein de la RNNVA
- 11 – Résumé de l'étude d'incidences N2000 sur le SIC « Val d'Allier nord »
- 12 – Conclusion
- 13 – Annexes

Présentation du dossier d'opportunité

1 – Introduction

- **Rappel de l'article 12 du décret de création de la RNNVA qui ne permet pas d'autoriser les travaux d'investissement de mise à 2x2 voies de la RCEA**

- **L'objectif du dossier est de montrer l'opportunité de sa modification : le doublement de la RCEA accompagné de mesures de requalification environnementale apportera un très net bénéfice écologique à la réserve**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Présentation du dossier d'opportunité

2 – La RNN du Val d'Allier

- **Historique**
- **Présentation : délimitation, fonctionnement, gestion et réglementation de la RNN**
- **Intérêt écologique de la RNN**
- **La dynamique fluviale : un enjeu majeur des équilibres écologiques de la RNN**
- **Objectifs des plans de gestion**
  Premier objectif : maintenir une dynamique fluviale et par conséquent un espace de liberté

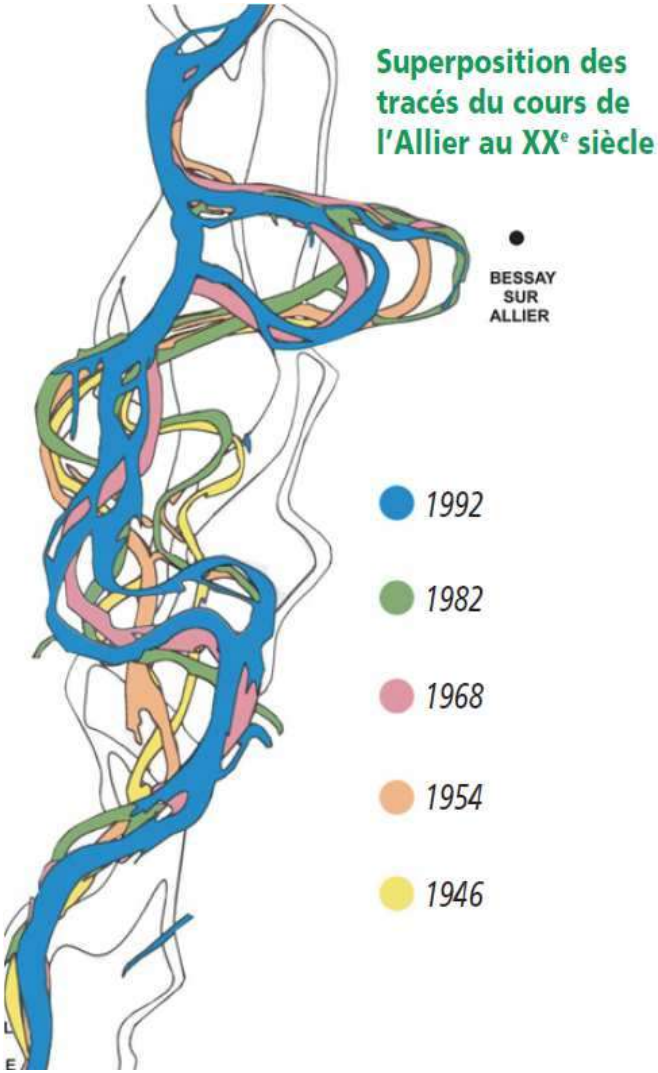

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

3 – Description du projet d'élargissement de la RCEA

- **Présentation générale de la RCEA**
- **Caractéristiques du franchissement actuel du Val d'Allier par la RCEA**
- **Éléments à prendre en compte : inondabilité, risque de pollution lié à la circulation routière, dynamique fluviale et transparence hydraulique, puits de captage, enrochements mis en place lors de la construction du pont de la RCEA**

3 – Description du projet d'élargissement de la RCEA

RCEA entre A71 et A6

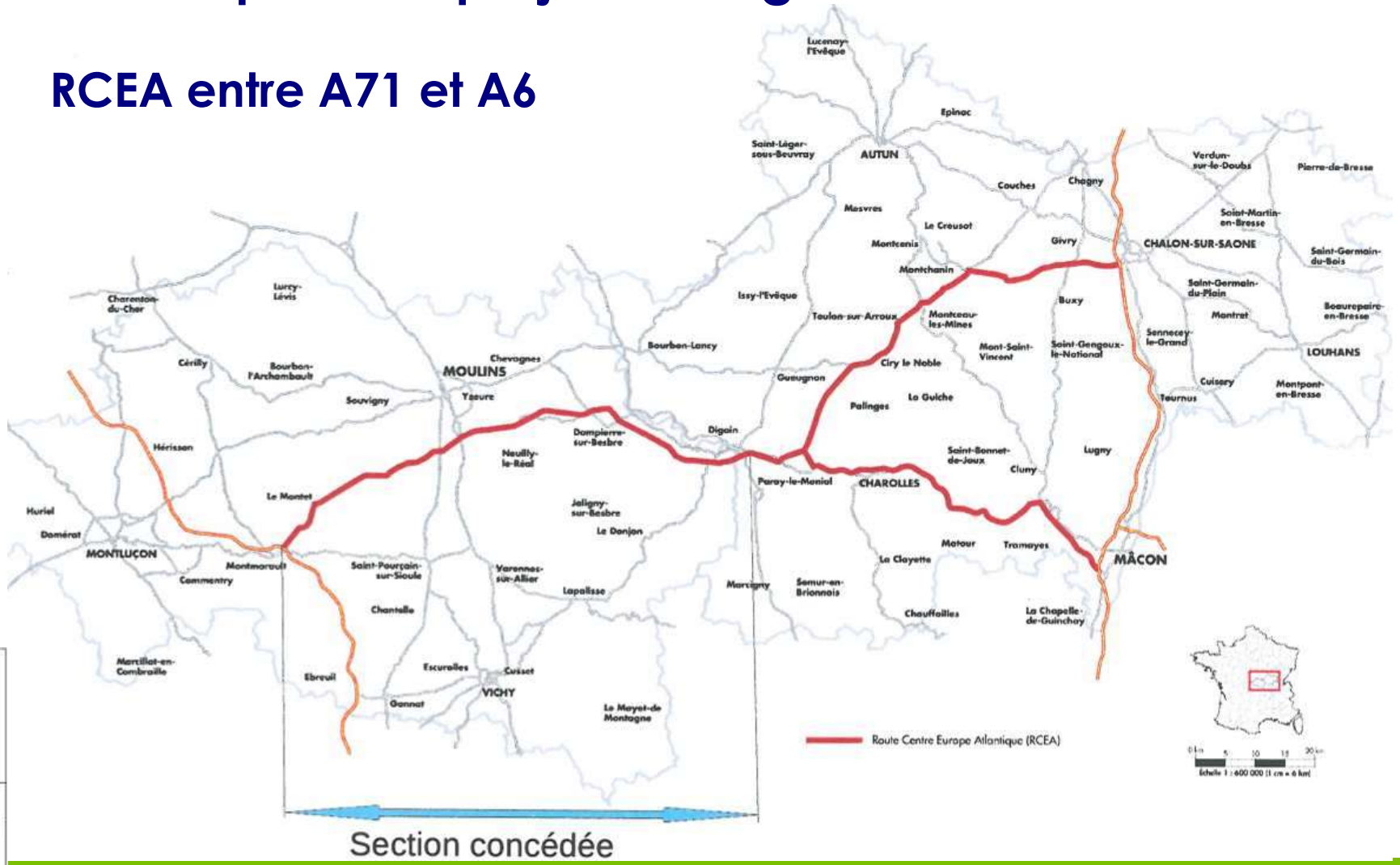

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Présentation du dossier d'opportunité

3 – Description du projet d'élargissement de la RCEA

Enrochements mis en place lors de la construction du pont de la RCEA et impacts sur la dynamique fluviale au vu des photos aériennes

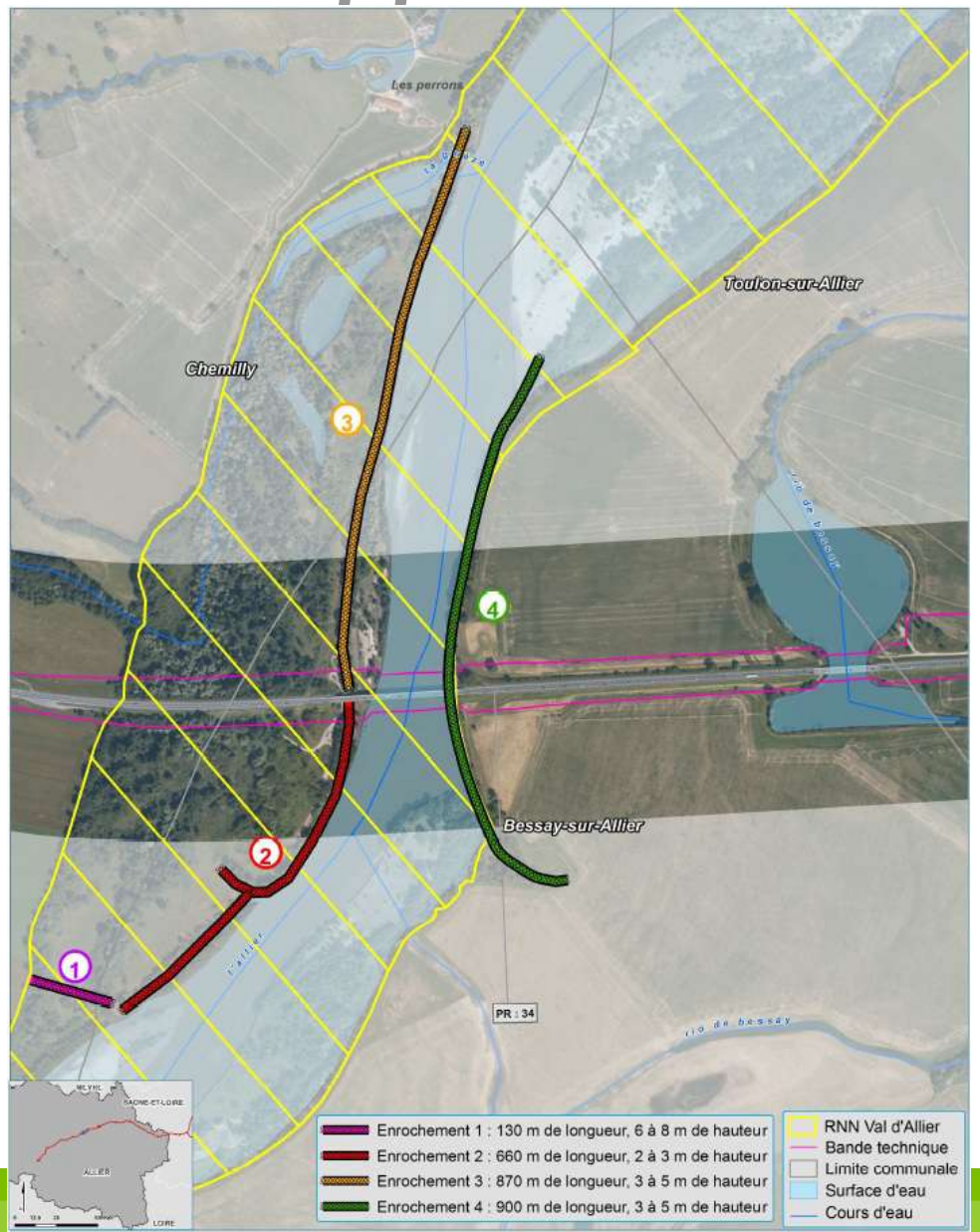

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

0 0.05 0.1 0.2
Km

Sources : Photo aérienne IGN

Réalisation : O.G.E. septembre 2014

MISE À 2X2 VOIES DE LA RCEA
AU NIVEAU DE LA RNN DU VAL D'ALLIER

O.G.E. Office de Génie Écologique

VUE AÉRIENNE EN 1966

RCEA_HISTORIQUE_DOPP | 1 : 8000

0 0.05 0.1 0.2
Km

Sources : Photo aérienne IGN

Réalisation : O.G.E. septembre 2014

MISE À 2X2 VOIES DE LA RCEA
AU NIVEAU DE LA RNN DU VAL D'ALLIER

O.G.E. Office de Génie Écologique

VUE AÉRIENNE EN 1975

RCEA_HISTORIQUE_DOPP | 1 : 8000

0 0.05 0.1 0.2
Km

Sources : Photo aérienne IGN

Réalisation : O.G.E. septembre 2014

MISE À 2X2 VOIES DE LA RCEA
AU NIVEAU DE LA RNN DU VAL D'ALLIER

O.G.E. Office de Génie Écologique

VUE AÉRIENNE EN 1980

RCEA_HISTORIQUE_DOPP

1 : 8000

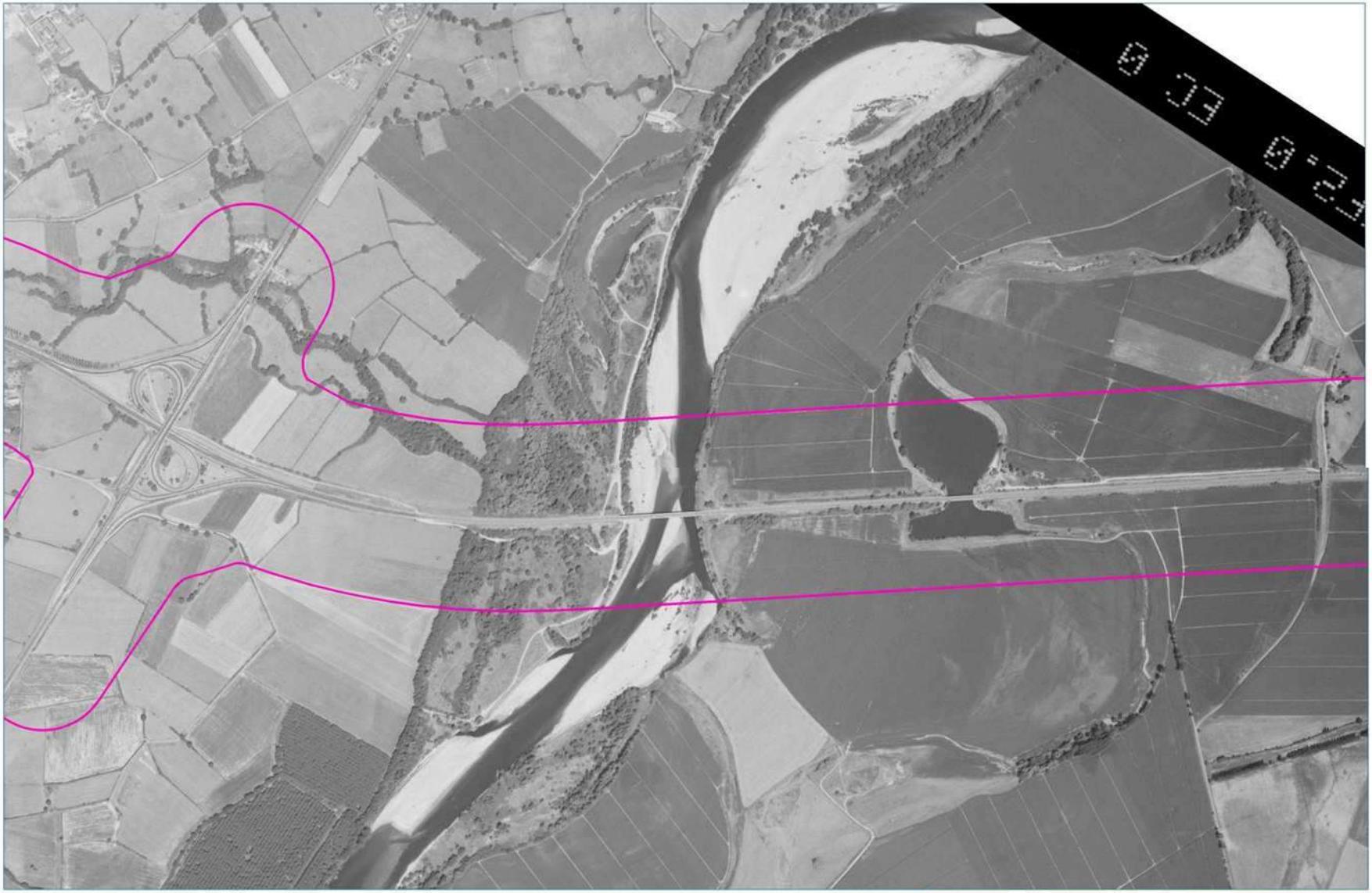

0 0.05 0.1 0.2
Km

Sources : Photo aérienne IGN

Réalisation : O.G.E. septembre 2014

MISE À 2X2 VOIES DE LA RCEA
AU NIVEAU DE LA RNN DU VAL D'ALLIER

O.G.E. Office de Génie Écologique

VUE AÉRIENNE EN 1995

RCEA_HISTORIQUE_DOPP | 1 : 8000

0 0.05 0.1 0.2
Km

Sources : Ortho IGN

Réalisation : O.G.E. septembre 2014

MISE À 2X2 VOIES DE LA RCEA
AU NIVEAU DE LA RNN DU VAL D'ALLIER

O.G.E. Office de Génie Écologique

VUE AÉRIENNE EN 2008

RCEA_HISTORIQUE_DOPP

1 : 15000

Présentation du dossier d'opportunité

Puits de captages en rive droite

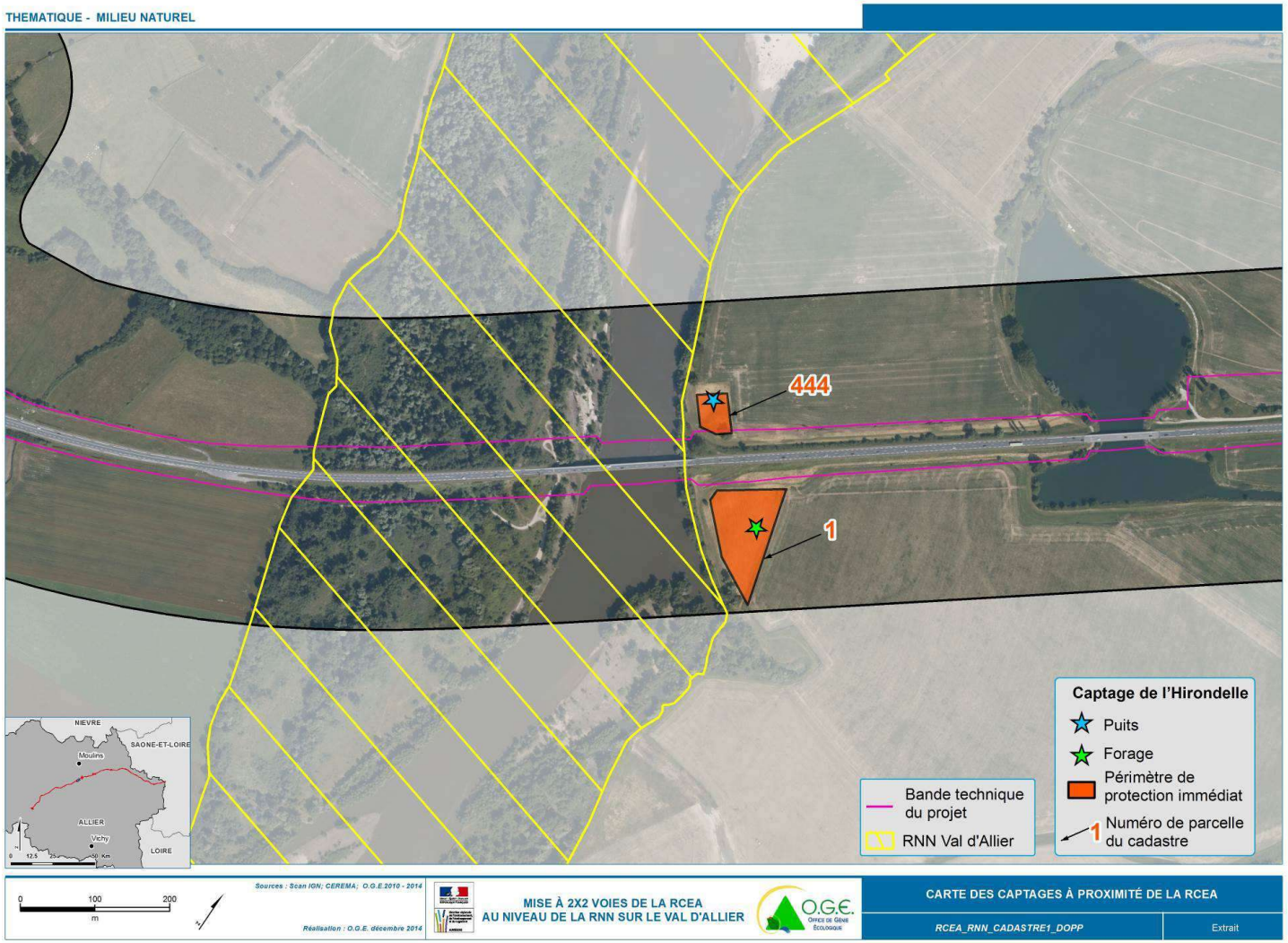

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

4 – Synthèse des inventaires faune, flore et habitats au niveau de la RNNVA

- Prospections réalisées en 2010 pour l'étude d'impact du projet RCEA
- Intérêt floristique très fort avec plusieurs habitats d'intérêt communautaire et de nombreuses plantes remarquables
- Quasi-totalité de zones humides (hormis remblai RCEA élargi au nord)
- Enjeu faunistique majeur avec des espèces patrimoniales et d'intérêt communautaire

Présentation du dossier d'opportunité

THEMATIQUE MILIEU NATUREL

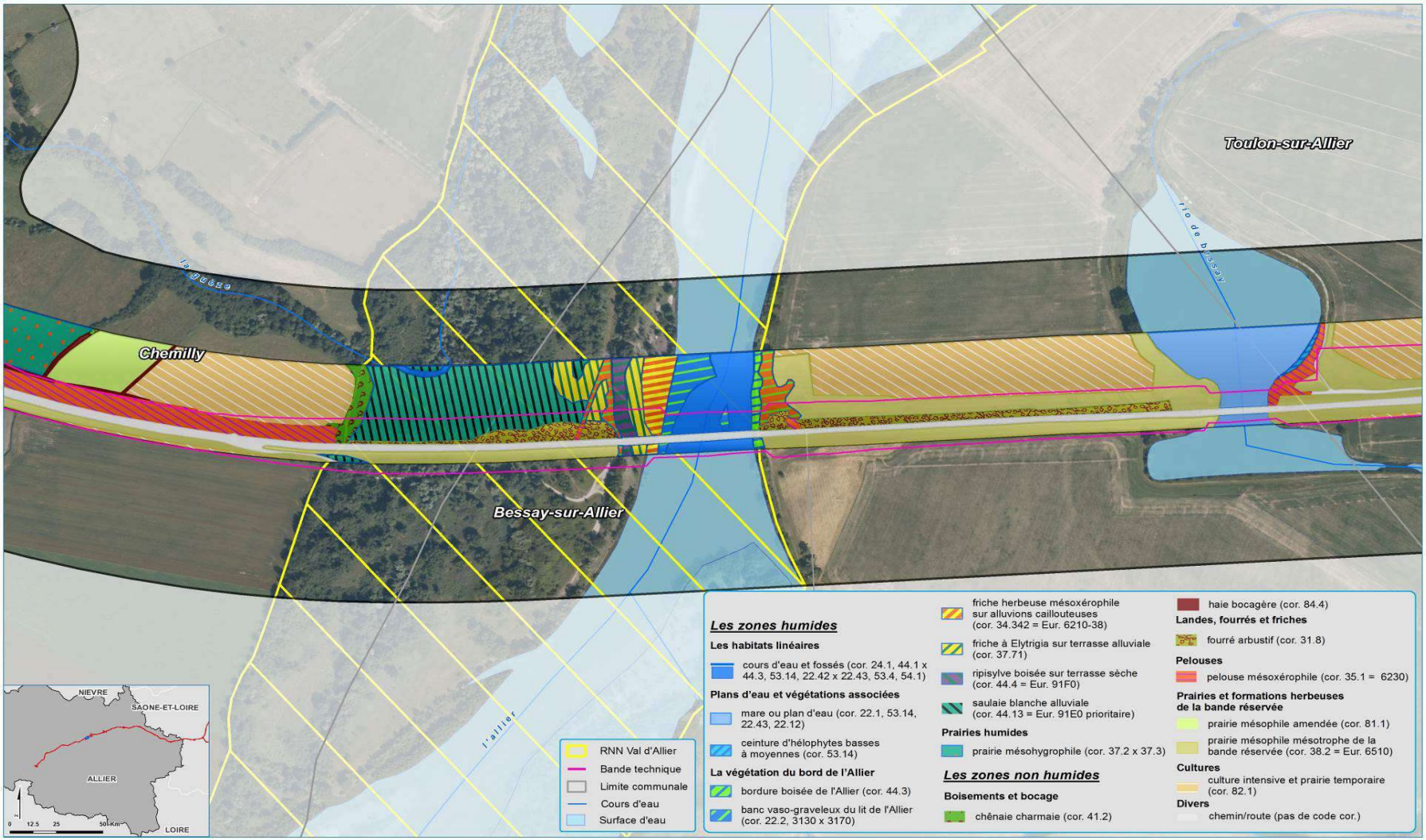

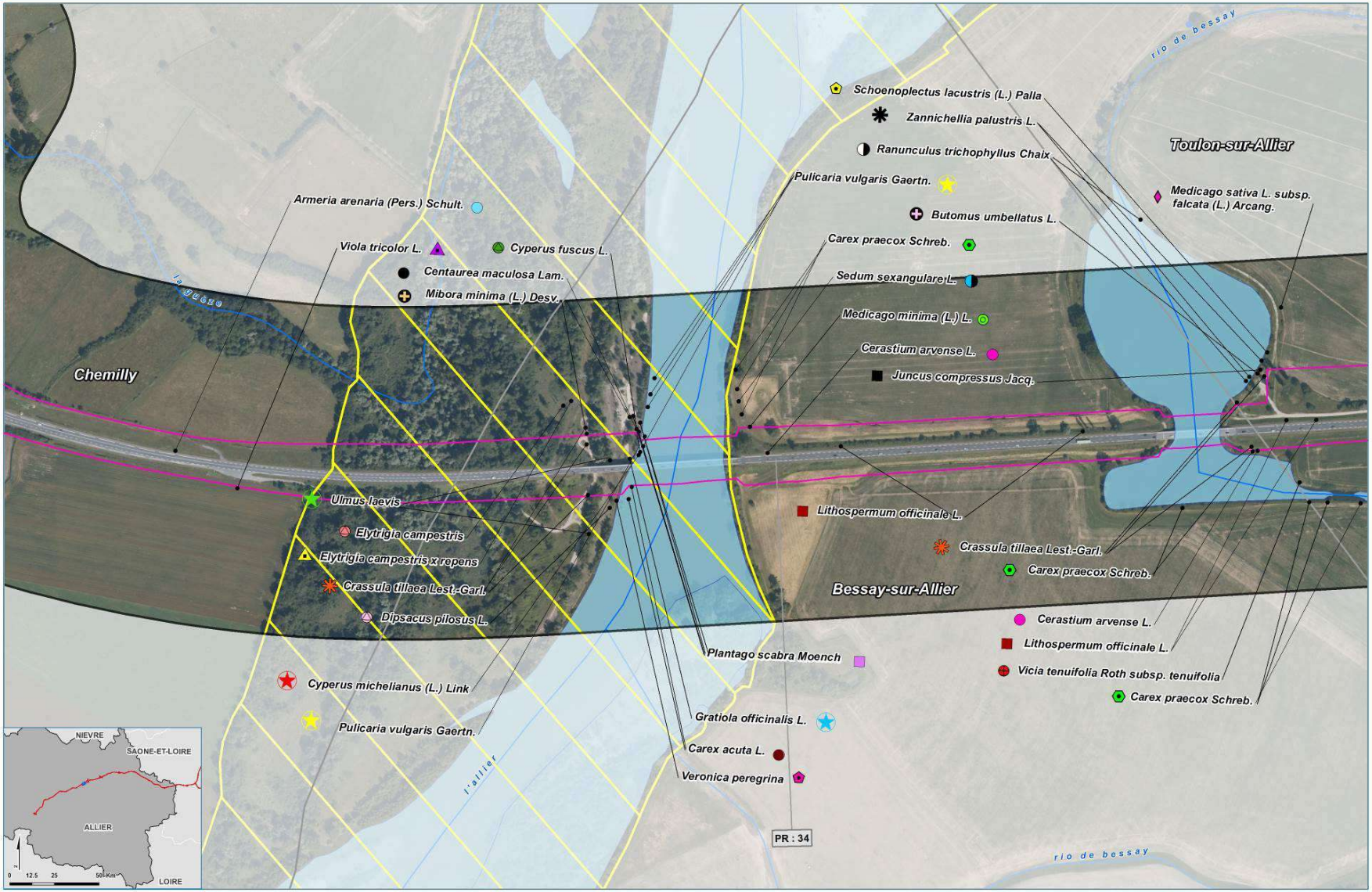

0 100 200
Mètres

Sources : Ortho IGN; O.G.E. 2010-2013

Réalisation : O.G.E. 05/12/2014

MISE À 2X2 VOIES DE LA RCEA
AU NIVEAU DE LA RNN SUR LE VAL D'ALLIER

FLORE : LOCALISATION DES ESPÈCES REMARQUABLES SUR LE VAL D'ALLIER

RCEA_FLORE_PLANTE_REM_DOPP | Extrait

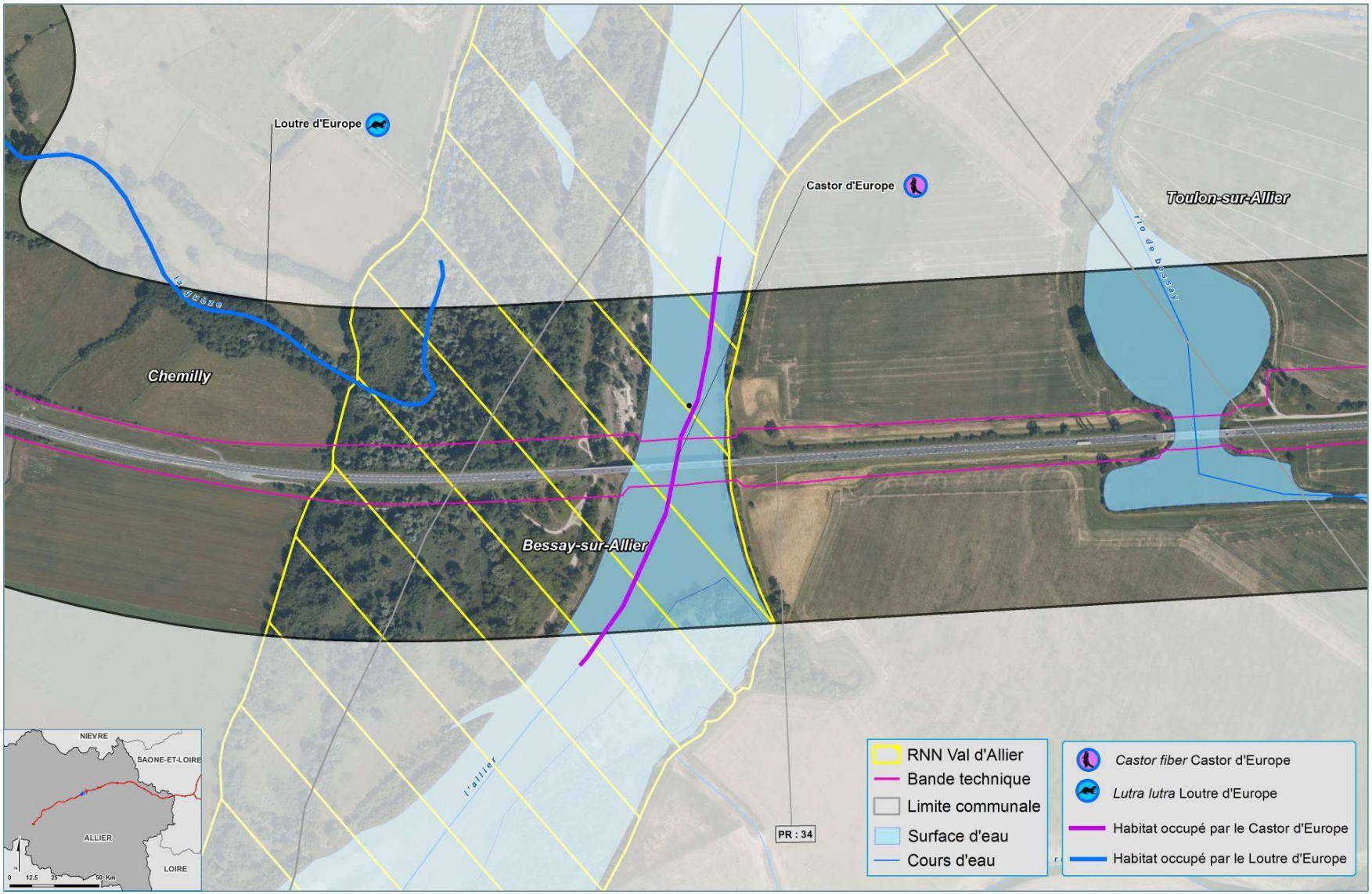

0 100 200 m

Sources : Ortho IGN; O.G.E. 2010-2013

Réalisation : O.G.E. 04/12/2014

MISE À 2X2 VOIES DE LA RCEA
AU NIVEAU DE LA RNN SUR LE VAL D'ALLIER

O.G.E. Office de Génie Écologique

FAUNE : LOCALISATION DES ESPÈCES REMARQUABLES
SUR LE VAL D'ALLIER : MAMMIFÈRES

RCEA_FAUNE_MAMMI_DOPP | Extrait

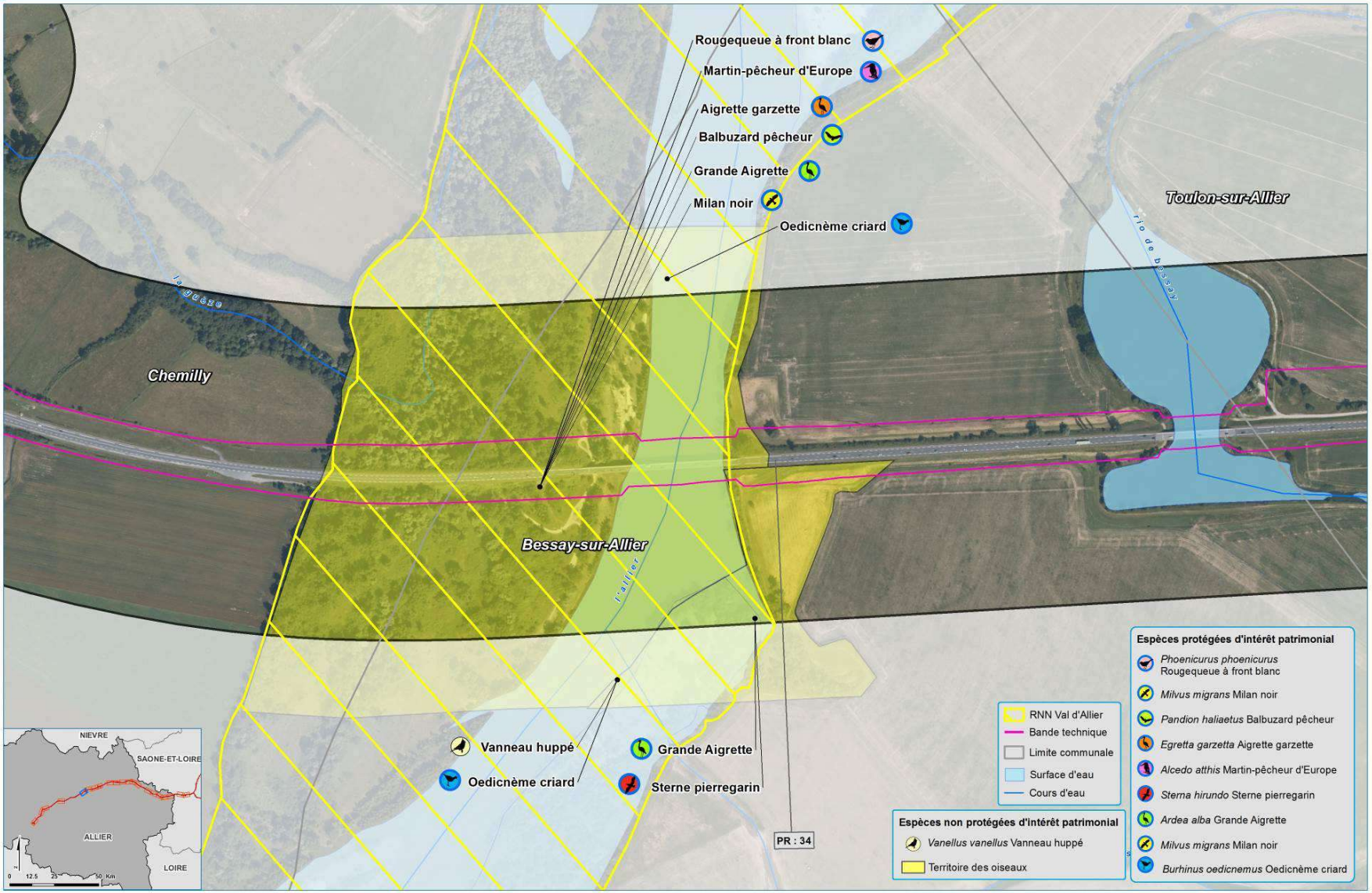

0 100 200 m

Sources : Ortho IGN; O.G.E. 2010-2013

Réalisation : O.G.E. 04/12/2014

MISE À 2X2 VOIES DE LA RCEA
AU NIVEAU DE LA RNN SUR LE VAL D'ALLIER

O.G.E. Office de Génie Ecologique

FAUNE : LOCALISATION DES ESPÈCES REMARQUABLES SUR LE VAL D'ALLIER : OISEAUX

RCEA_FAUNE_OISEAU_DOPP | Extrait

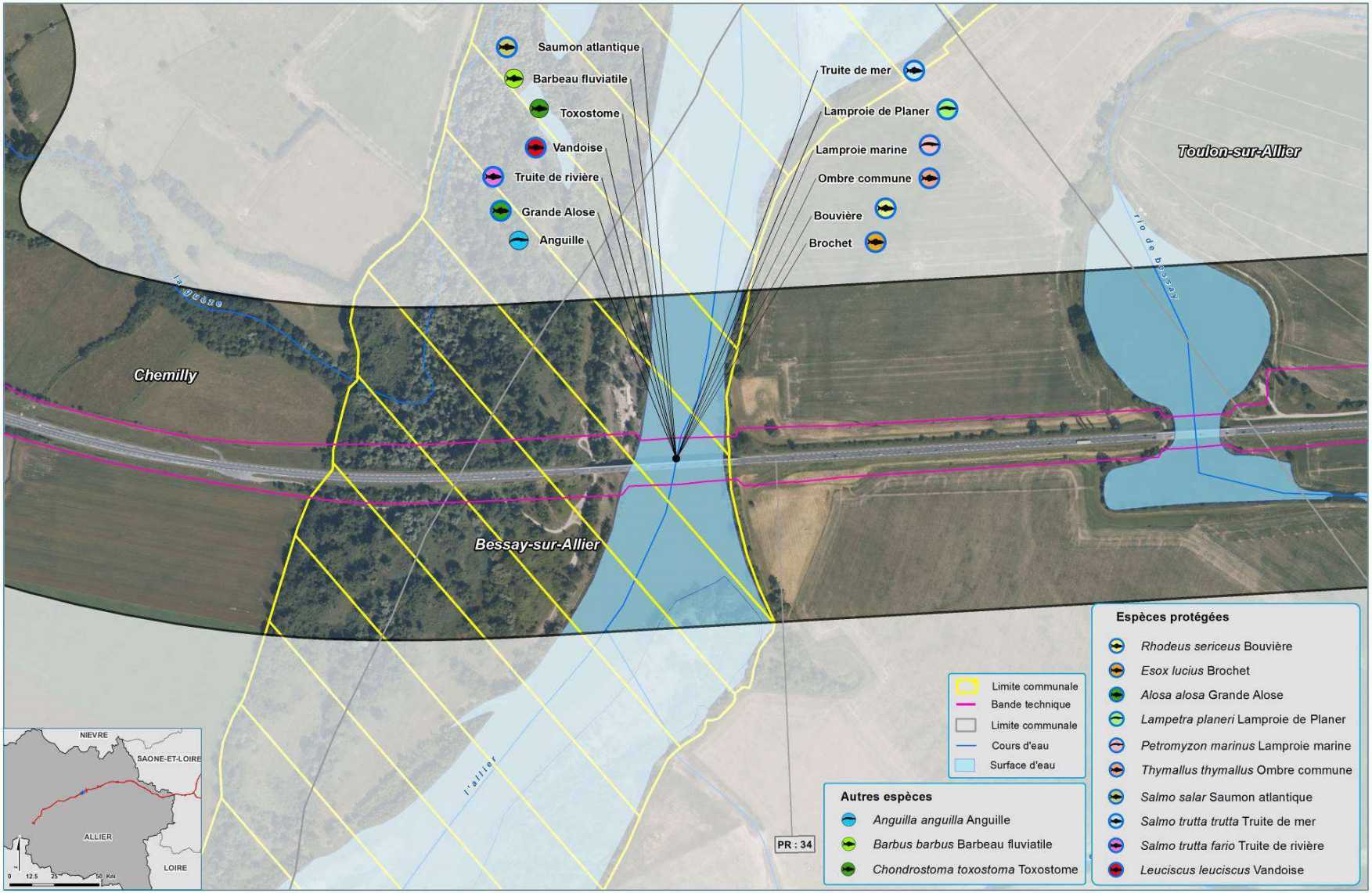

0 100 200 m

Sources : Ortho IGN; O.G.E. 2010-2013

Réalisation : O.G.E. 05/12/2014

MISE À 2X2 VOIES DE LA RCEA
AU NIVEAU DE LA RNN SUR LE VAL D'ALLIER

O.G.E. Office de Génie Écologique

FAUNE : LOCALISATION DES ESPÈCES REMARQUABLES SUR LE VAL D'ALLIER : POISSONS ET MOLLUSQUES

RCEA_FAUNE_POISSON_DOPP | Extrait

5 – Le projet de franchissement – analyse des variantes

- **Variantes présentées lors de la concertation en atelier technique et comité de suivi du projet RCEA :**
  - **Doublement du pont à l'identique**
  - **Doublement du pont à l'identique et réhaussement du profil en long**
  - **Doublement du pont avec allongement de 218m en rive gauche (limite de l'espace de mobilité minimale) et réhaussement du profil en long**
  - **Doublement du pont avec allongement de 353m en rive gauche (limite de la RNN) et réhaussement du profil en long**
  - **Doublement du pont avec allongement de 353m en rive gauche, de 625m en rive droite (limite de l'espace de mobilité optimale) et réhaussement du profil en long**

5 – Le projet de franchissement – analyse des variantes

- **Solution retenue : Doublement du pont avec allongement de 218m en rive gauche et réhaussement du profil en long**
- **Apporte un gain substantiel par rapport à la situation actuelle**
  - Restauration de l'espace de mobilité rive gauche
  - Amélioration de la transparence hydraulique
  - Insubmersibilité de la voie en cas de crue centennale
  - Amélioration de la situation par rapport aux risques de pollution
  - Pas d'impact sur les puits de captages
  - Coût compatible avec l'équilibre financier de la mise en concession de la RCEA

6 – Les impacts prévisibles du projet de suppression des enrochements sur la dynamique alluviale de l'Allier

- Suppression des enrochements en rive gauche liée à l'allongement du pont pour permettre complètement la remobilisation des surfaces par la rivière Allier
- Impact positif sur le milieu naturel
- Enjeux en aval rive gauche : exploitation agricole et station d'épuration de Chemilly
- Avis d'expert (S. Petit – VEODIS 3D) sur les impacts géomorphologiques
- Etude CEREMA (laboratoire de Clermont-Fd) sur le risque d'érosion des berges
- Proposition de protections en limite rive gauche

Présentation du dossier d'opportunité

Contexte géomorphologique

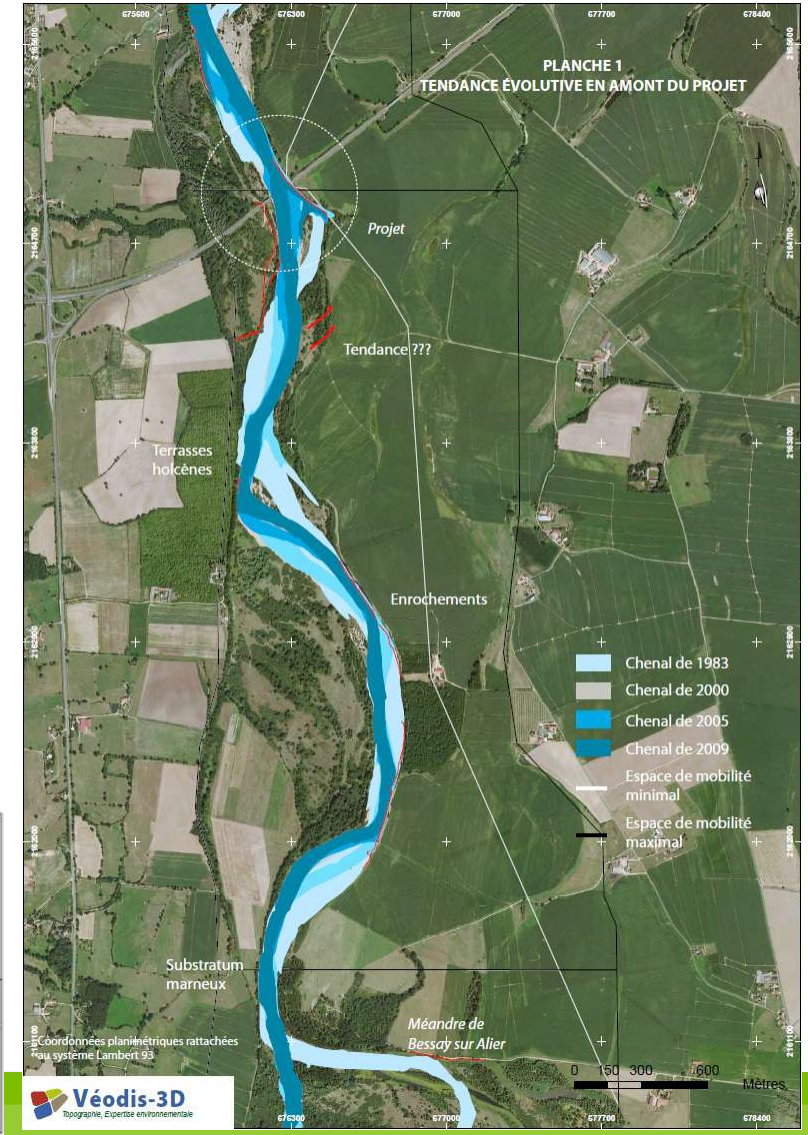

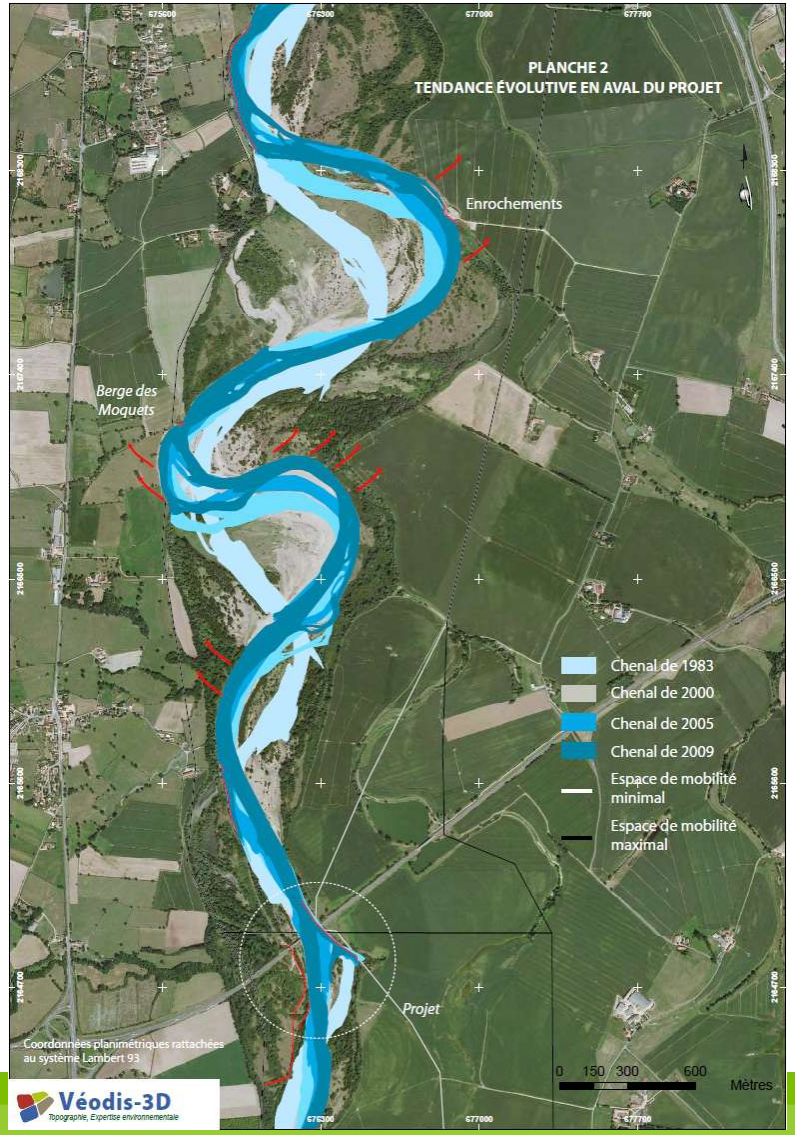

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Présentation du dossier d'opportunité

Zones de retrait des enrochements et de mise en place de protections

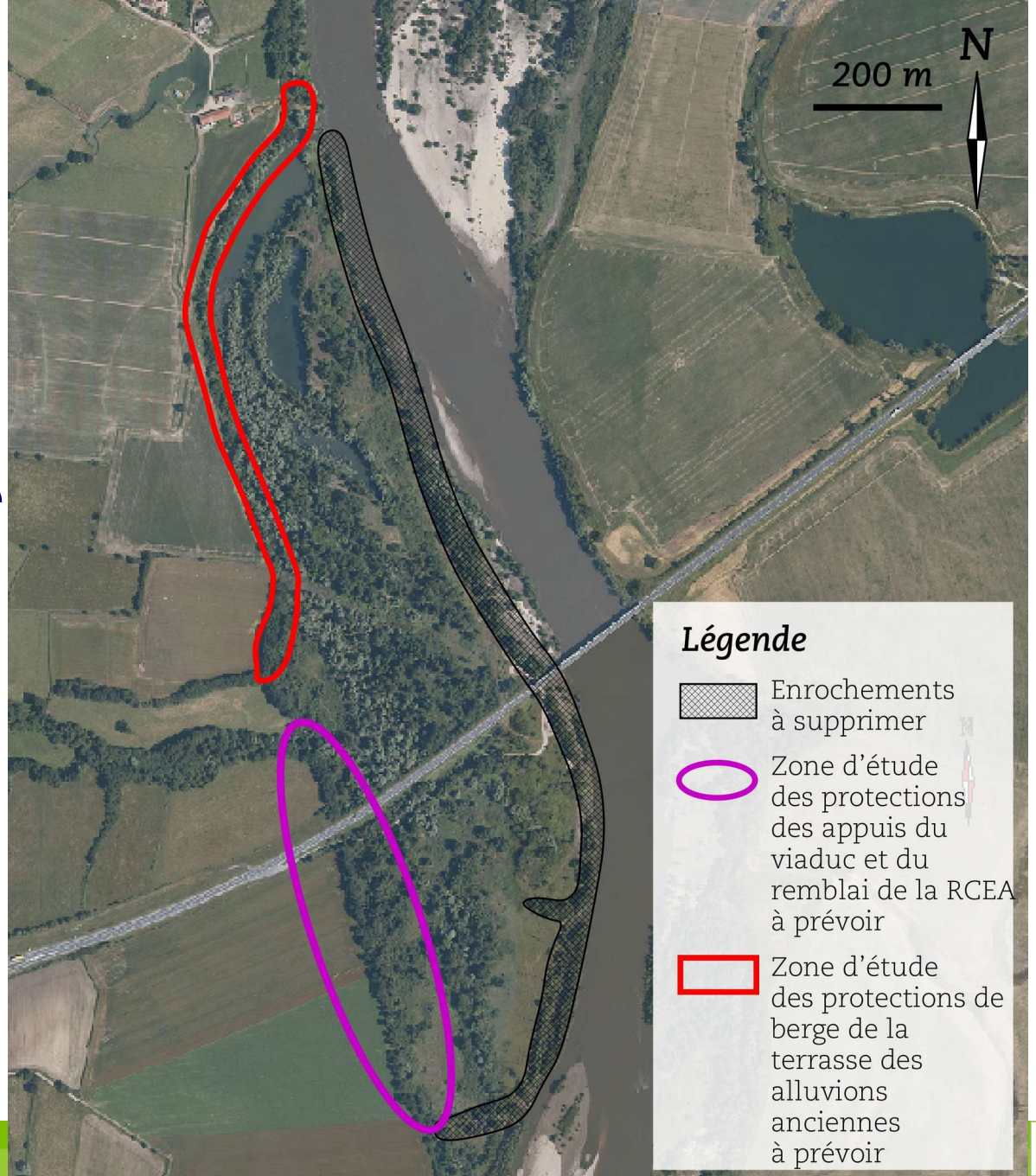

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Exemple de protection privilégiée (mixte minéral/végétal) : caisson végétalisé posé sur assise en enrochement

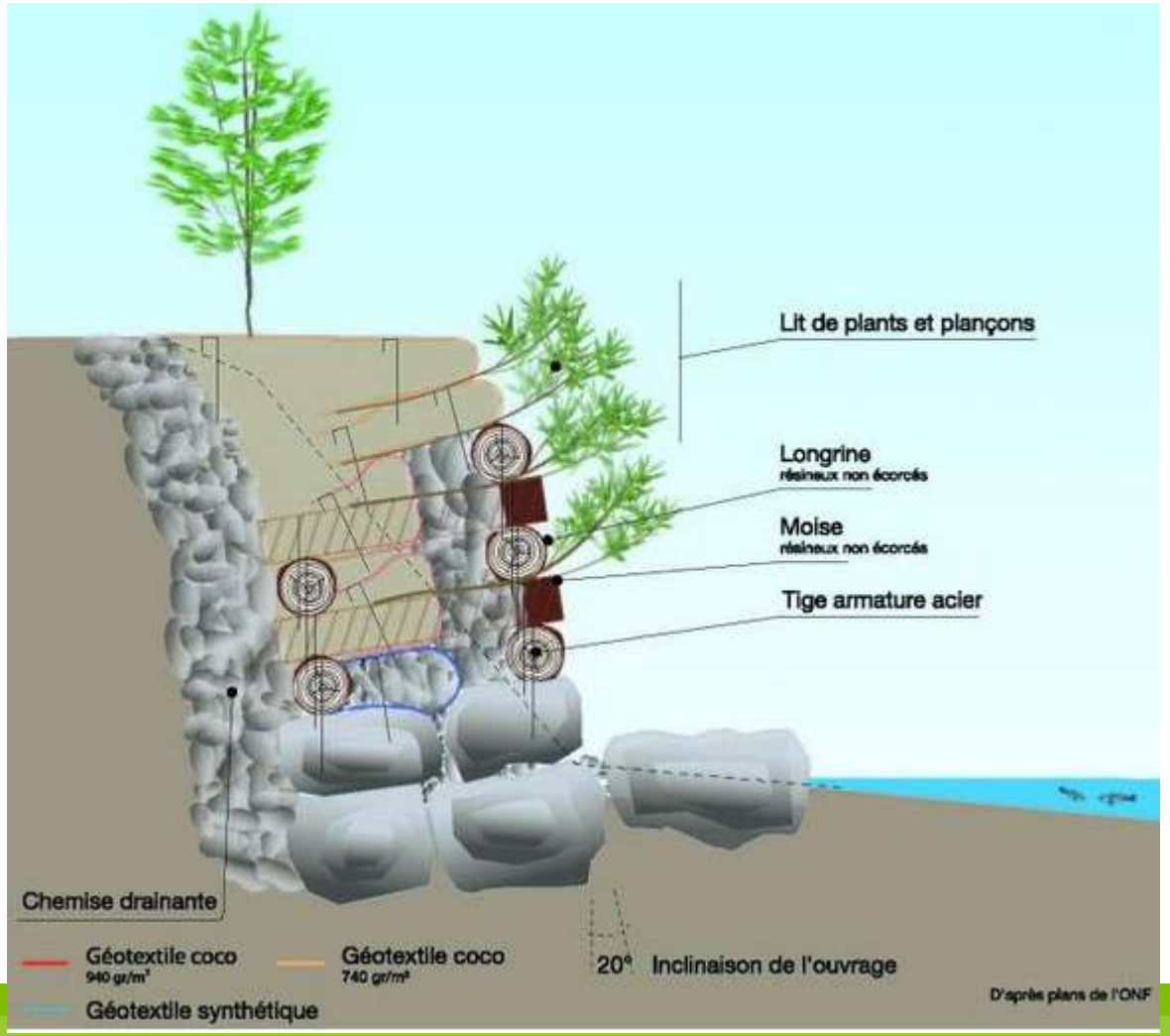

7 – Identification et évaluation des impacts sur le milieu naturel

- **Impacts positifs :**

  - L'allongement du pont et le déplacement des enrochements va favoriser la mobilité de l'Allier permettant à terme le rajeunissement des milieux

  - L'augmentation de la transparence de l'ouvrage améliorera la dispersion des espèces animales et végétales

  - L'installation de dispositifs d'assainissement routier va diminuer très fortement le risque de pollution accidentelle et assurer un traitement de la pollution chronique (amélioration de la situation actuelle)

7 – Identification et évaluation des impacts sur le milieu naturel

- **Impacts négatifs (bruts) :**

  - Destruction d'individus ou de population d'espèces animales et végétales lors de la phase chantier

  - Perturbations dans le lit de l'Allier en phase chantier

  - Risque de pollution des cours d'eau en phase chantier

  - Destruction d'habitats (dont zones humides) par effet d'emprise ou altération écologique de ces habitats

  - Risque d'extension de plantes exotiques envahissantes

Présentation du dossier d'opportunité

8 – Bilan des impacts sur la faune, la flore et les habitats (impacts bruts)

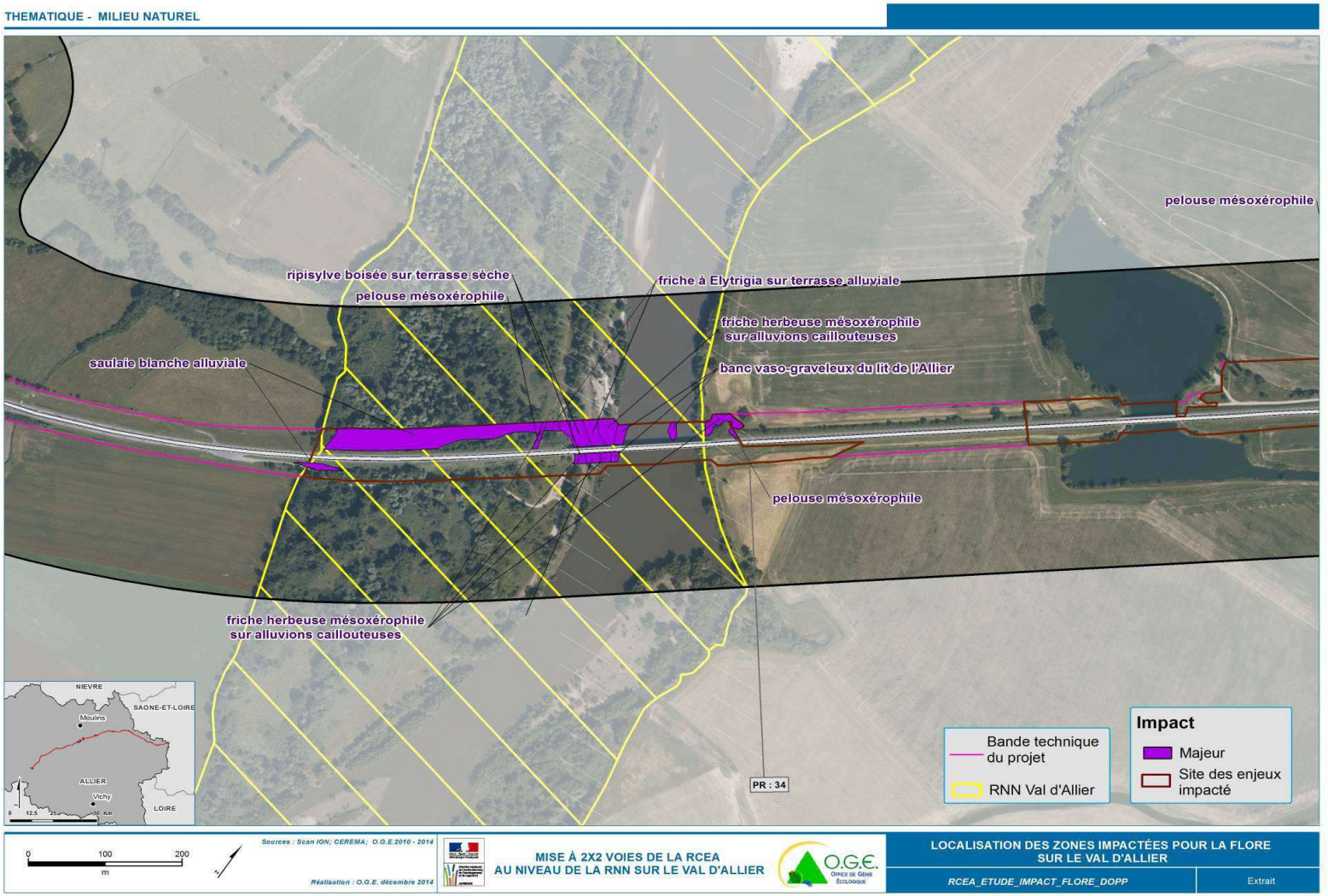

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Présentation du dossier d'opportunité

8 – Bilan des impacts sur la faune, la flore et les habitats (impacts bruts)

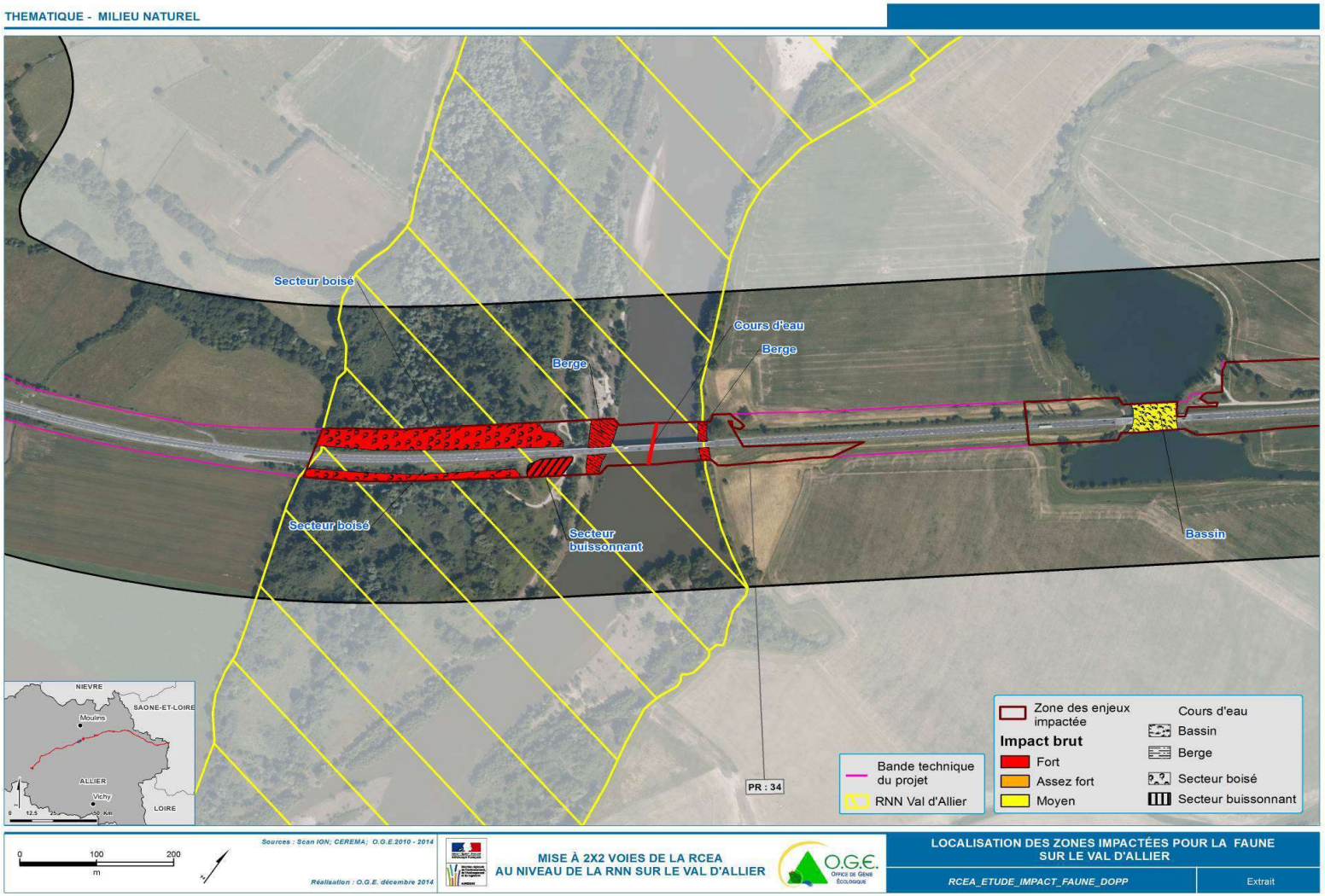

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Présentation du dossier d'opportunité

9 – Mesures d'évitement, de réduction, de compensation, d'accompagnement et de suivi

- **Mesures d'évitement et de réduction**

  - Éviter les zones humides en phase chantier (pas d'installation de chantier à proximité de la rivière)

  - Protections et mises en défens, pose de barrières pour éviter d'une part des destructions dans les zones non affectées par les travaux et d'autre part éviter la pénétration d'animaux dans l'emprise du chantier et de la route en phase exploitation

  - Déplacement d'espèces végétales : *Ulmus laevis* (orme lisse, protégé) et *crassula tillae* (en danger)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

9 – Mesures d'évitement, de réduction, de compensation, d'accompagnement et de suivi

- **Mesures d'évitement et de réduction (suite)**

- Calendrier des travaux adapté à la faune, limitation dans le temps des interventions dans les cours d'eau (Allier) et limitation de l'étendue des interventions dans le lit mineur

- Mise en place de bassins de traitement des eaux de chaussée en phase d'exploitation mais aussi en phase chantier (réseau d'assainissement et bassins provisoires avec filtres à paille)

9 – Mesures d'évitement, de réduction, de compensation, d'accompagnement et de suivi

- **Bilan des impacts résiduels : après mise en place des mesures d'évitement et de réduction d'impacts, subsistent seulement des impacts faibles hormis la destruction partielle de pelouses mésoxérophiles sur alluvions caillouteuses (impact résiduel assez fort)**

9 – Mesures d'évitement, de réduction, de compensation, d'accompagnement et de suivi

- **Mesures de compensation de cette destruction partielle : gestion de Val d'Allier au droit des travaux**

  - Destruction « temporaire » compensée à terme par l'extension des pelouses mésoxérophiles sur les zones décapées par les travaux

  - Pas de plantation ni d'apport dans ces zones de sols nus qui seront recolonisés spontanément par la pelouse

  - Laisser la dynamique naturelle se faire, en assurant une gestion minimum par fauche annuelle et en éliminant les espèces invasives les plus néfastes à la biodiversité.

  Cette gestion de ces zones devra être intégrée dans le plan de gestion de la RNN

9 – Mesures d'évitement, de réduction, de compensation, d'accompagnement et de suivi

- **Mesures d'accompagnement**

- Gestion d'une saulaie blanche proche de la zone sur une surface équivalente à celle détruite (0,7 ha)
Nécessite l'inscription dans le plan de gestion et une convention avec le gestionnaire

- Gestion des dépendances vertes de la RCEA

- Actions de communication par le concessionnaire : reportage sur les travaux, panneaux explicatifs sur les aires de repos et à l'entrée de la réserve, réunions d'information...

- Restauration d'un accès à l'Allier par un chemin à recréer de la RD2009 (échangeur de Chemilly) jusqu'à l'entrée de la RNN, avec barrière interdisant les véhicules à moteur non autorisés

- Constitution de nichoirs (hirondelles et chiroptères) sur le pont

9 – Mesures d'évitement, de réduction, de compensation, d'accompagnement et de suivi

- **Mesures de suivi :**
  - **Assistance d'un écologue pendant les travaux**
  - **Suivis écologiques (qualité des eaux, habitats déplacés, forêt alluviale gérée, pelouses sur secteurs remaniés...)**
  - **Collecte et transmission de données**

10 – Synthèse des impacts positifs et négatifs du projet au sein de la RNNVA

- **Impacts positifs**
  (principalement restauration d'un espace de mobilité de l'Allier)
- **Impacts négatifs et mesures**

11 – Résumé de l'étude d'incidences N2000 sur le SIC « Vallée de l'Allier nord »

- **Après mise en place des mesures d'évitement et de réduction, le projet n'aura pas d'incidences significatives sur les habitats et espèces qui ont permis de désigner le SIC FR8301015 – Vallée de l'Allier nord.**

12 – Conclusion

- **Gain pour la RNNVA par rapport à la situation actuelle :**

  - Rétablissement d'une dynamique fluviale en rive gauche, qui répond à l'objectif principal des plans de gestion de la réserve

  - Certains impacts négatifs des travaux ne seront pas négligeables, mais les mesures pour réduire ou compenser les impacts négatifs assureront la pérennité et amélioreront la qualité biologique du site

  - Des impacts positifs : l'allongement du pont est favorable à la circulation des espèces, et la mise en place d'un dispositif d'assainissement avec bassins améliore significativement la situation actuelle

  - Des opérations de communication et pédagogiques seront menées, qui s'inscrivent dans les objectifs secondaires du plan de gestion

12 – Conclusion

- **Proposition de modification de l'article 12 du décret :**

« Les travaux publics ou privés sont interdits, sous réserve des dispositions de l'article L. 332-9 du code de l'environnement, sauf ceux :

- autorisés par le préfet après avis du comité consultatif, qui sont nécessités par l'entretien de la réserve, des ouvrages publics et des ouvrages contre l'érosion, et par la réalisation et l'entretien d'aménagements pédagogiques.

- liés à l'aménagement à 2x2 voies de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA), autorisés par le préfet et déclarés d'utilité publique par décret en Conseil d'État »

13 – Annexes

- **Méthodologie des inventaires faune, flore et de l'évaluation des impacts**
- **Liste des observations floristiques**
- **Décret du 25 mars 1994 portant création de la RNNVA**
- **Convention de gestion de la RNNVA**
- **Comptes-rendus des réunions du comité consultatif**
- **Plan de gestion de la RRNVA**
- **Étude d'incidences Natura 2000 SIC « Val d'Allier nord »**

RCEA
Dossier d'opportunité
RNN Val d'Allier

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

AUVERGNE

Merci de votre attention

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie